CHASSEURS DE Gironde
L'esprit nature

REGISTRE DES ENTRÉES ET SORTIES D'ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES DANS UN ÉLEVAGE D'AGRÉMENT D'APPELANTS POUR LA CHASSE AUX OISEAUX D'EAU

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

REGISTRE DES ENTRÉES ET SORTIES D'ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES DANS UN ÉLEVAGE D'AGRÉMENT D'APPELANTS

Identification du Détenteur d'Appelants

Nom et prénom du détenteur :
……

Adresse de détention :
……..

Ouvert le :

Le : ……/……/……

Clos le : ……/……/……

Le présent document, contenant…….feuillets, celui-ci compris, a été coté et paraphé par nous :

Préfet Commissaire de police* Maire*

De:……

À -……

Le Préfet Le Commissaire de police* Le Maire*

(*) Rayez la mention inutile.

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX APPELANTS D'ESPÈCES D'OIES, DE CANARDS, DE LA FOULQUE MACROULE ET DU VANNEAU HUPPÉ

(Arrêté du ministère de l'Écologie du 24 juillet 2006)

- Les appelants éjointés avant le **1er** septembre 2006 peuvent être utilisés jusqu'à leur mort.
  Pour les oiseaux nés et détenus au-delà de cette date, seule la taille régulière des rémiges après les mues est autorisée.

- Les appelants nés après le **1er** août 2006 sont obligatoirement marqués dans le délai de 20 jours suivant leur naissance par une bague fermée conforme au modèle homologué.
  Les appelants adultes détenus avant le 1er août 2006 et non marqués avec une bague fermée numérotée doivent être marqués par une bague ouverte conforme au modèle homologué.

- La tenue de ce registre, conforme au modèle ministériel, est obligatoire.
  Il doit être tenu à jour et conservé par le détenteur d'appelants. Il doit être présenté en cas de contrôle sur le lieu de détention ou de chasse.

- Tout détenteur d'appelants doit se déclarer auprès du préfet du département du lieu de détention des appelants en adressant le formulaire de déclaration à la Fédération départementale des chasseurs.

Par « entrée » et « sortie » des appelants, on entend : naissance, achat, échange, cession, vente, mortalité.
On ne note pas les sorties de chasse

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NOMS COMMUNS ET SCIENTIFIQUES DES ESPÈCES D'OISEAUX POUVANT ÊTRE UTILISÉES COMME APPELANTS POUR IA CHASSE AU GIBI

Noms communs	Noms scientifiques
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*
Canard chipeau	*Anas strepera*
Canard pilet	*Anas acuta*
Canard siffleur	*Anas penelope*
Canard souchet	*Anas clypeata*
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*
Sarcelle d'été	*Anas querquecfula*
Fuligule milouin	*Aythya farina*
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*
Fuligule milouinan	*Aythya marila*

Noms communs	Noms scientifiques
Oie Cendrée	*Anser anser*
Oie rieuse	*Anser albifrons*
Oie des moissons	*Anser fabalis*
Nette rousse	*Netta rufina*
Eider à duvet	*Somateria mollissima*
Harelde de Miquelon	*Clangula hyemalis*
Garrot à oeil d'or	*Bucephala clangula*
Macreuse noire	*Melanitta nigra*
Macreuse brune	*Melanitta fusca*
Foulque macroule	*Melanitta fusca*
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

COMMENT RENSEIGNER LE REGISTRE ? EXEMPLE

Identification du spécimen (1)			Entrée					Sorties				
Espèce(2)	Numéro d'identification	Sexe	Date(3)	Nature de l'entrée (4)	Originge (5)	Provenance (7)	Justificatifs (7)	Date	Nature de la sortie (8)	Destination (9)	Justificatifs (10)	Cause de la mort (11)
Colvert	F UH 435		20/06/16	Extérieur		Dupont Tarnos		10/12/16	Mort			Préda-tion
Siffleur	F 060030432		20/11/16	Naissance				22/12/16	Extérieur	Salaberry Anglet		
Colvert	F 070010432		20/03/17	Naissance				23/12/17	Perte			
Oie cendrée	F 070080432		15/05/17	Naissance								

(1) À chaque ligne du registre doit correspondre un seul spécimen.
(2) Nom de l'espèce : voir tableau de correspondance en tête de registre. S'il y a eu croisement, mentionner le type dominant
(3) Indiquer la date d'entrée de l'animal dans l'élevage.
- Pour les oiseaux arrivés après l'ouverture du registre, il s'agit soit de la date de baguage (maximum 20 jours après la naissance), soit de la date de l'arrivée du nouveau spécimen chez le détenteur d'appelants (acquisition, don, échange).
- Pour les oiseaux présents avant l'ouverture du registre, leur date d'entrée étant inconnue, il s'agit d'indiquer la date d'ouverture du registre

(4) Précisez s'il s'agit d'une naissance ou d'un spécimen arrivé de l'extérieur (acquisition, don, échange).
(5) Source de l'animal. N'a pas de signification pour les appelants (sauf pour le vanneau huppé)
(6) Indiquez le nom et la commune du détenteur cédant
(7) Justificatifs de provenance. N'a pas de signification pour les appelants
(8) Précisez s'il s'agit d'une mortalité (« mort »), d'une sortie (« extérieur »} vers un autre détenteur (vente, don, échange) ou d'une perte.
(9) Indiquez le nom et la commune du détenteur destinataire.
(11) Cette colonne doit permettre d'indiquer les causes de la mort (prédation, tir, consommation personnelle...) et s'il y a eu des analyses réalisées sur l'oiseau

(*) nom scientifique dans le tableau

(**) numéro de bague correspondant à une bague ouverte. Les numéros suivants correspondent à des bagues fermées homologuées.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	***Nature de la sortie (8)***	***Destination (9)***	***Justificatifs (10)***	***Cause de la mort (11)***

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

Identification du spécimen (1)			ENTREE				
Espèce(2)	*Numéro d'identification*	*Sexe*	*Date(3)*	*Nature de l'entrée (4)*	*Origine (5)*	*Provenance (7)*	*Justificatifs (7)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

SORTIES				
Date	*Nature de la sortie (8)*	*Destination (9)*	*Justificatifs (10)*	*Cause de la mort (11)*

Toutes les pages de ce registre doivent être cotées et paraphées à l'ouverture et à la clôture de celui-ci.

MESURES DE BIOSÉCURITÉ VISANT À PREVENIR TOUT RISQUE DE DIFFUSION DU VIRUS INFLUENZA DES APPELANTS VERS LES AUTRES OISEAUX DÉTENUS EN CAPTIVITÉ

(Arrêté du ministère de l'Agriculture du t^{er} août 2006)

Règles générales

L'objectif est d'éviter tout contact direct ou indirect entre les appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau et les autres oiseaux, volailles d'élevage, autres oiseaux domestiques ou autres oiseaux d'espèce sauvage détenus en captivité.

Les chasseurs utilisateurs d'appelants (désignés par le seul terme « chasseur » dans le reste du texte) doivent adopter des pratiques empêchant lors du transport, de leur retour de chasse et de l'élevage des appelants tout contact direct ou indirect entre ces derniers et les autres oiseaux en captivité.

Le site de chasse et l'éventuel parc adjacent à ce lieu doivent être considérés au plan épidémiologique comme un seul et même lieu et les mesures qui s'appliquent pour l'un valent également pour l'autre.

Mesures d'hygiène concernant le transport entre le site de chasse et un autre lieu de détention

Le transport doit être réalisé par l'utilisation de caisses réservées à ce seul usage, affectées aux appelants d'un seul et même élevage, le fond des caisses est étanche afin d'empêcher que des fientes s'en échappent.

Mesures d'hygiène au retour de la chasse, concernant le chasseur lui-même, ses vêtements et le matériel quand d'autres oiseaux sont détenus à son domicile

- Les chasseurs enlèvent leurs bottes dès qu'ils reviennent du lieu de chasse, et les lavent soigneusement.

- Les caisses sont nettoyées, désinfectées et stockées au domicile de manière nettement séparée des oiseaux autres que les appelants et du matériel qui les concernent.

- Les chasseurs se lavent les mains (eau + savon ou lingettes appropriées).

- Les vêtements utilisés et souillés pendant la chasse sont rapportés au domicile en étant emballés dans des sacs qui leur sont exclusivement réservés, avant d'être nettoyés ou réutilisés.

- Le matériel de chasse fait l'objet d'un nettoyage en fin de chasse.

Modalités de la séparation entre les appelants et les autres oiseaux captifs quand ils sont détenus sur le même site

- Les appelants doivent être détenus dans des enclos nettement séparés et non contigus des enclos hébergeant d'autres oiseaux captifs afin d'éviter tout contact direct ; s'ils sont détenus dans des locaux fermés, celles-ci doivent être séparés des locaux contenant d'autres oiseaux par des parois pleines.

- Le matériel pour l'alimentation, l'abreuvement, l'élevage des oiseaux doit être dédié aux appelants d'une part et aux autres oiseaux d'autre part.

- Si la personne qui soigne les appelants s'occupe aussi d'autres oiseaux, les vêtements de travail comme les bottes ou les chaussures doivent être dédiés à chaque enclos et la personne doit se laver les mains entre les soins aux deux catégories d'oiseaux.

Prophylaxie sanitaire : hygiène de l'élevage

Désinfection et nettoyage courant

Date	Parc/éleveuse	Produit	Observations

Traitement médicamenteux

Date	Oiseaux soignés	Maladie soignée	N°bague	Produit	Préventif Curatif

Symptômes anormaux repérés

Date	Oiseaux touchés	Comportement	Visite vétérinaire ?

Visites du vétérinaire		
Date :	**Observations:**	**Signature et cachet :**

Les naissances dans l'élevage

La couvaison		L'élevage des jeunes							
Date début	Femelle/couple	Nbr d'oeuf	Eclosion théorique	Date éclosion	Nés	Sexage	Morts	Raison	N° de bagues

Les naissances dans l'élevage

La couvaison		L'élevage des jeunes							
Date début	Femelle/couple	Nbr d'oeuf	Eclosion théorique	Date éclosion	Nés	Sexage	Morts	Raison	N° de bagues

Les naissances dans l'élevage

La couvaison		L'élevage des jeunes							
Date début	Femelle/couple	Nbr d'oeuf	Eclosion théorique	Date éclosion	Nés	Sexage	Morts	Raison	N° de bagues

Les naissances dans l'élevage

La couvaison		L'élevage des jeunes							
Date début	Femelle/couple	Nbr d'oeuf	Eclosion théorique	Date éclosion	Nés	Sexage	Morts	Raison	N° de bagues

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX

fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - **www.chasseurs33.com**